

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 7 septembre 2022

Date de convocation : 03/09/2022

Nombre de Conseillers Municipaux :

En exercice : 15

Présents : 10

Votants : 13

Date de publication :

L'an deux mille vingt-deux, le 7 septembre à 21 h, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de M Gilles TURLAN, Maire.

Membres présents : M Gilles TURLAN, Maire, Mme Caroline ANTONIO, M Geoffrey CAPUS, Mme Sonia DOMINGO, M. Francis DUSSEL, M Clément HUBIN--ANDRIEU, Mme Béatrice LOPEZ, M Michaël RODRIGUEZ, Mme Martine SOULET-SOUPA, Mme Françoise RABARY.

Excusés : Mme Nathalie HUAU, M Éric MALIÉ, M. Éric MONNAUX, Mme Estelle MORANT, M. Robert SOUBREVIE.

Procurations : M. Robert SOUBREVIE à M Gilles TURLAN, M. Eric MONNAUX à Madame Françoise RABARY, Mme Nathalie HUAU à Mme Sonia DOMINGO.

Secrétaire de séance : Mme Caroline ANTONIO.

**OBJET : demande de subvention pour la construction du mur du cimetière**

Monsieur Le Maire rappelle qu'un programme est engagé autour de la rénovation, l'aménagement et la révision du règlement intérieur des cimetières.

Dans ce cadre, et en première phase, une opération de construction du mur du cimetière de Giroussens est envisagée, éligible à une subvention départementale.

Monsieur le Maire présente le budget prévisionnel de l'opération :

Dépenses (€HT)		Recettes (€)	
Construction du mur du cimetière	24 593,40	Département (30%)	7 378,02
		Commune (70%)	17 215,38
<b>TOTAL</b>	<b>24 593,40</b>	<b>TOTAL</b>	<b>24 593,40</b>

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- D'approuver le budget prévisionnel présenté,
- De solliciter une subvention de 7 378 € auprès du Département.

Envoyé en préfecture le 21/09/2022

Reçu en préfecture le 21/09/2022

Affiché le

**SLOW**

ID : 081-218101046-20220907-20220090706-DE

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et ans susdi

Pour copie conforme.  
Le Maire, Gilles TURLAN.

